



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance des métiers de l'animation

Question écrite n° 26612

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des professionnels de l'animation. Les formations et diplômes d'État ne permettent pas à ces professionnels d'accéder à un emploi stable. Trop souvent, ils naviguent de CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) en CDD et n'ont pas de réelles perspectives de carrière. Un manque de reconnaissance est ressenti par les professionnels de l'animation qui exercent de nombreuses responsabilités dans le cadre de leurs missions. Leurs actions aux côtés des enfants revêtent pourtant une importance particulière et participent à leur éducation. Ce ressenti est renforcé par le salaire, considéré comme non adapté. À titre d'exemple, une journée en colonie de vacances est rémunérée à 30 euros bruts par jour, alors même que les amplitudes horaires sont souvent importantes. Les parents, comme les pouvoirs publics, attendent légitimement de pouvoir compter sur des professionnels formés pour accomplir ces missions. Dans ses rapports de 2016 et de 2018, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) faisait déjà état de la précarité des métiers de l'animation. Il insistait notamment sur l'absence d'un cadre d'emploi complet, limitant les perspectives de carrière, et préconisait 13 axes d'améliorations. Elle l'interroge donc sur les actions qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer la reconnaissance des métiers de l'animation.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26612

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 978

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)